

## COMMENT VOTER ?

### VOTE PAR CORRESPONDANCE, LE 27 NOVEMBRE AU PLUS TARD

Si vous votez obligatoirement par correspondance, le Rectorat a dû vous envoyer le matériel de vote (liste, bulletin, profession de foi, petite enveloppe vierge et enveloppe pré-imprimée, ainsi qu'une enveloppe pré-affranchie). Vous devez absolument utiliser ce matériel, comme l'indique le dessin ci-dessous. Au lieu de l'urne, utilisez l'enveloppe pré-affranchie.



Si vous pensez ne pas être dans votre établissement le 2 décembre, si vous êtes TZR et que vous ne pourrez pas aller voter dans votre établissement de rattachement, où vous êtes inscrit sur les listes, demandez à l'avance le matériel de vote à votre chef d'établissement. Il doit vous le fournir, ainsi qu'une enveloppe pré-affranchie. Votre vote doit être adressé à votre établissement, et il ne peut qu'être acheminé par voie postale : impossible de simplement le déposer quelques jours avant ! Dans tous les cas, le vote doit parvenir avant la clôture du scrutin, en l'occurrence le 2 décembre à 17h. Pensez aux délais d'acheminement du courrier, et votez avant le 27 novembre !

Vous pouvez, même si vous avez voté par correspondance, décider au dernier moment de voter à l'urne. Dans ce cas, seul ce vote sera pris en compte, si celui par correspondance est arrivé dans les délais.

### VOTE À L'URNE LE 2 DÉCEMBRE ENTRE 9H ET 17H

*vous êtes...*

*certifié-e  
agrégé-e-  
cpe  
co-psy et dcio  
chaire sup*

*certifié-e  
agrégé-e-  
cpe  
co-psy et dcio  
PEGC*

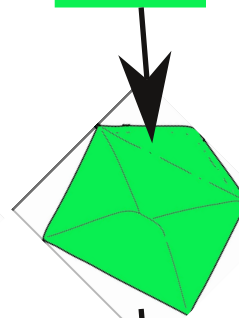
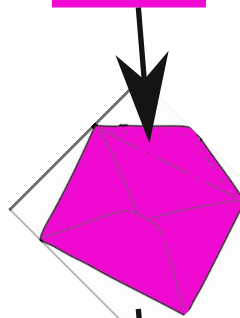
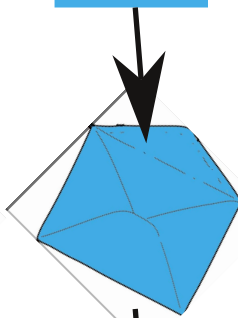
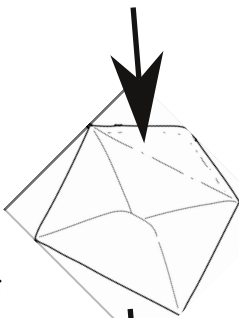
*agent non-  
titulaires  
enseignant, CPE,  
CO-Psy, coordo  
MGI*

*surveillant,  
assistant  
pédagogique,  
auxiliaire vie  
scolaire...*

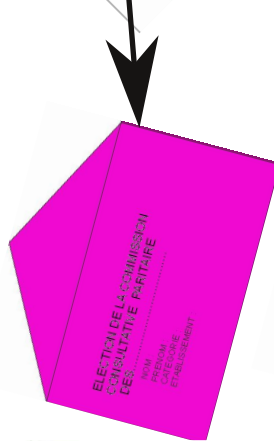
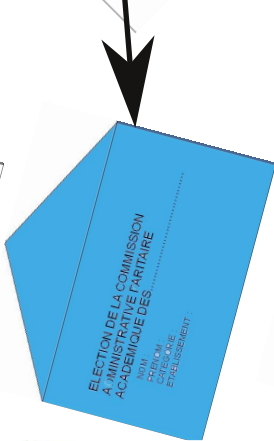
*ni rature  
ni panachage*



*ne rien  
inscrire  
sur les  
petites  
enveloppes*



*complétez  
et signez  
les grandes  
enveloppes*



*votez et  
signez les  
deux listes  
d'émargem  
ent pour  
chacun de  
vos votes*

